



## OBJET DE L'AIDE

Conception et édition de guides et fiches de randonnée pédestre, équestre et/ou VTT.

## BÉNÉFICIAIRES

Structure intercommunale détenant la compétence randonnée (EPCI) et/ou tourisme (Office de Tourisme Intercommunal).

## NATURE DES ACTIONS ÉLIGIBLES

- ✓ Création graphique \*
- ✓ Droits de reproduction IGN
- ✓ Rédaction des textes thématiques et descriptifs \*
- ✓ Traduction éventuelle \*
- ✓ Impression
- ✓ Actualisation \*

\* Dans le cas où ces actions seraient réalisées par du personnel de la collectivité, le temps de travail est éligible.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le porteur de projet devra s'engager à respecter la Charte Départementale de Randonnée, à savoir les normes techniques et graphiques relatives à la conception et à l'édition de guides et fiches de randonnée.

## TAUX D'INTERVENTION

Nature de l'action	Montant plafond des dépenses subventionnables	Taux d'intervention
Création (1 <sup>ère</sup> édition)	25 000 €	60 %
Actualisation (réédition)	8 000 €	60 %

## COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention devra être composé d'un ensemble de pièces techniques et administratives (voir fiche « Liste des pièces générales ») ainsi que des pièces spécifiques suivantes :

- liste des itinéraires présentés dans le guide ou les fiches de randonnée ;
- cahier des charges du guide ou des fiches de randonnée ;
- maquettes du guide ou des fiches de randonnée : à fournir ultérieurement par courriel ou par courrier postal, préalablement à la signature du BAT (bon à tirer) auprès du fabricant.